

OMPI



PCIPD/2/2
ORIGINAL : anglais
DATE : 22 janvier 2001

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ PERMANENT DE LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT EN RAPPORT AVEC LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Deuxième session
Genève, 5 – 8 février 2001

L'ACADÉMIE MONDIALE DE L'OMPI :
RÉSULTATS, DÉFIS ET PERSPECTIVES

Document établi par le Bureau international

INTRODUCTION

1. L'Académie mondiale de l'OMPI, créée en mars 1998, constitue un mécanisme de coordination central pour les activités de l'OMPI dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines. L'académie mondiale a pour objectif général de tenir lieu d'institution éducative destinée à fournir des services d'enseignement, de formation et de recherche en matière de propriété intellectuelle. Afin d'atteindre ses objectifs, l'académie met en œuvre ses programmes tant au siège de l'OMPI, à Genève, que dans différentes parties du monde. Compte tenu de l'importance de sa mission, l'académie coopère également avec plusieurs instituts universitaires et offices de propriété intellectuelle.

2. Force est de constater que la propriété intellectuelle est aujourd'hui présente dans presque tous les aspects de la vie de l'homme. Aussi, étant donné l'importance croissante qu'elle revêt, est-il dorénavant impératif d'étendre les activités de mise en valeur des ressources humaines dans ce domaine. En outre, la propriété intellectuelle touchant différents domaines et disciplines, les différents groupes cibles de l'académie mondiale ne se limitent pas aux spécialistes travaillant dans le domaine de la propriété intellectuelle (milieu universitaire, enseignants et formateurs, fonctionnaires chargés des politiques en matière de propriété intellectuelle et de leur mise en œuvre) mais englobent également la société civile et d'autres parties prenantes au système de propriété intellectuelle.

3. Compte tenu du volume croissant des activités ayant trait à la protection de la propriété intellectuelle dans les pays membres, la demande de programmes sur mesure a également continué de croître régulièrement. Pour y répondre, l'académie a donc élargi le champ de ses programmes de formation en proposant des cours et des séminaires portant sur les aspects législatifs et administratifs des systèmes de propriété intellectuelle et sur la sanction des droits.

4. Les programmes de l'académie comprennent quatre volets principaux succinctement décrits ci-après : *formation professionnelle, formation sur les aspects politiques, enseignement à distance et bibliothèque.*

5. Le *programme de formation professionnelle* propose des cours d'initiation et des cours avancés aux responsables et au personnel technique des offices de propriété intellectuelle et à d'autres spécialistes utilisant ce système. Ces cours sont destinés non seulement aux personnes travaillant dans les offices de propriété intellectuelle mais aussi à celles qui effectuent des travaux de recherche dans des universités et dans des instituts de recherche-développement, ainsi que dans des chambres de commerce et d'industrie. Ils sont dispensés par l'académie en partenariat avec plus de 35 États membres et organismes associés au programme. L'académie administre aussi un programme de cours d'été (ancien programme de stages d'été), ouvert aux étudiants non débutants et aux jeunes professionnels de toutes les régions du monde dont le cursus porte sur la propriété intellectuelle. Compte tenu du succès rencontré par ces sessions au cours des deux dernières années, le programme a été élargi en ce qui concerne aussi bien son contenu que le nombre d'étudiants admis à y participer.

6. Dans le cadre du *programme de formation sur les aspects politiques*, l'académie organise au siège, à l'intention des décideurs, des conseillers, des responsables du développement, des diplomates et d'autres groupes cibles, des sessions qui visent à favoriser les échanges de vues sur les politiques et orientations et à mieux faire comprendre les incidences concrètes du système de propriété intellectuelle. Ces sessions sont également

conçues pour permettre l'échange d'informations et de vues sur les expériences d'autres pays en développement en ce qui concerne l'utilisation du système de propriété intellectuelle en tant qu'instrument de développement. Il existe deux types de sessions : a) les sessions générales de l'académie, qui couvrent un large éventail de sujets relatifs à la protection, à la gestion et à la sanction des droits de propriété intellectuelle, l'accent étant mis dans ce domaine sur l'expérience des pays en développement; b) les sessions spéciales de l'académie destinées à différents groupes cibles, qui traitent de questions spécifiques ou d'actualité telles que la sanction des droits de propriété intellectuelle et les incidences de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC).

7. Pour ce qui est de son programme de coopération avec les universités, l'académie mondiale met au point des programmes d'enseignement de la propriété intellectuelle en établissement universitaire. L'élaboration de ces programmes et l'octroi de bourses de longue durée visent à encourager la spécialisation et la recherche dans le domaine de la propriété intellectuelle. L'académie publie aussi du matériel pédagogique de toutes sortes pour répondre directement aux demandes variées des universités et d'autres établissements d'enseignement. Elle participe également à des programmes de coopération avec des universités pour la délivrance de diplômes ou de certificats conjoints.

8. Pour répondre à la demande croissante des États membres en matière de mise en valeur des ressources humaines tout en tenant compte de la réduction des ressources humaines et financières, l'académie a lancé en juin 1999 le *programme d'enseignement à distance*. Ce programme marque un changement profond dans les méthodes d'enseignement, qui s'accompagne de nombreux avantages en termes de souplesse horaire et géographique, de rationalisation des coûts et de capacité d'atteindre un public de plus en plus large. Les cours d'enseignement à distance permettent de compléter à moindre coût les méthodes de formation traditionnelles et d'élargir le champ des bénéficiaires. Les États membres ont largement pris conscience de la valeur ajoutée qu'apportent les cours d'enseignement à distance aux activités de formation traditionnelles de l'OMPI. Ces cours sont dispensés par l'intermédiaire de l'Internet, sous une forme qui permet l'inscription en ligne, le dialogue entre étudiants et professeurs, des examens, le suivi de l'enseignement et des systèmes d'évaluation. Depuis son lancement, en juin 1999, le programme d'enseignement à distance a fait d'énormes progrès, en commençant par la mise au point du premier cours d'initiation à la propriété intellectuelle. Son impact et son efficacité lui ont valu la réputation d'outil peu coûteux et efficace pour toucher un public de plus en plus large.

9. La *bibliothèque*, spécialisée dans les documents de propriété intellectuelle, est conçue pour répondre aux besoins de recherche et d'information du personnel de l'OMPI, des étudiants de l'académie et des chercheurs extérieurs. Avec environ 35 000 monographies et près de 300 périodiques, la bibliothèque constitue une excellente source d'information sur la propriété intellectuelle. Elle comprend un catalogue informatisé, accessible au public en ligne, une salle de lecture où il est possible d'effectuer des recherches dans les ouvrages de référence et qui comprend des collections de lois et de traités, l'accès à Lexis-Nexis ainsi qu'un cyber-centre qui héberge un terminal de disques compacts ROM et plusieurs stations de travail. La bibliothèque publie aussi des bibliographies spécialisées sur certaines questions de propriété intellectuelle. Compte tenu de l'importance de ses ressources, elle constitue un élément fondamental de l'académie pour répondre aux besoins en matière de recherche et d'études spécialisées d'une communauté de la propriété intellectuelle en pleine expansion.

Résultats

a) Programme de formation professionnelle

10. En 1999 et en 2000, l'académie a poursuivi ses activités de formation professionnelle et de cours d'été. Elle a dispensé des cours de perfectionnement et des cours avancés notamment dans les domaines suivants : information, recherche et examen en matière de brevets; évaluation des inventions et gestion des techniques; gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes; marques et appellations d'origine.

11. Afin de satisfaire la demande accrue en matière de formation spécialisée, l'académie a organisé pendant cette période environ 80 cours et séminaires de formation interrégionaux, notamment :

- dix cours spéciaux de formation interrégionaux organisés en collaboration avec l'Office européen des brevets (OEB) et portant sur la rationalisation des procédures de recherche et d'examen en matière de brevets, sur l'utilité de l'information technique contenue dans les documents de brevet, sur l'utilisation des nouvelles technologies (Internet, disques compacts ROM, bases de données en ligne) et sur les questions administratives de procédure en matière de brevets et de marques, à l'intention de quelque 160 examinateurs de brevets et membres du personnel technique d'offices de propriété industrielle;
- quatre cours interrégionaux avancés traitant des aspects juridiques, administratifs et économiques de la propriété industrielle, suivis par environ 95 représentants d'offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle et de ministères chargés des questions de propriété intellectuelle. Deux cours ont été organisés en collaboration avec le Centre d'études internationales de la propriété industrielle et l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) de la France et deux autres en coopération avec l'Office espagnol des brevets et des marques (OEPM);
- trois cours interrégionaux sur les aspects juridiques et administratifs des marques, organisés en collaboration avec le Bureau Benelux des marques (BBM), à l'intention d'environ 30 responsables chargés des marques et des dessins ou modèles industriels au sein d'offices de propriété intellectuelle;
- deux cours organisés en collaboration avec l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC), l'un sur la gestion des opérations et des services d'information en matière de marques et l'autre sur le service à la clientèle et la gestion de la qualité dans la prestation de services en rapport avec les brevets, suivis par environ 25 participants;
- un atelier sur les services d'appui à l'innovation et leur gestion, organisé en coopération avec la Carl Duisberg Gesellschaft (CDG), suivi par 12 participants, ciblé sur les services devant être mis en œuvre et proposés aux inventeurs et innovateurs nationaux, aux organismes de recherche-développement et aux petites et moyennes entreprises (PME).

12. Pour ce qui est des niveaux initiation et avancé, les activités de formation ont été organisées comme suit :

- deux séminaires sur la propriété industrielle à l'intention de 246 fonctionnaires chargés de la propriété industrielle au sein d'offices de propriété intellectuelle nationaux et régionaux, suivis d'une formation pratique dispensée en collaboration avec des organismes régionaux tels que l'OEB et le BBM, ainsi qu'avec des offices de propriété industrielle de plusieurs pays;
- deux cours avancés sur les questions administratives de procédure en matière de brevets et de marques destinés à plus de 40 responsables et administrateurs d'offices de propriété industrielle;
- deux séminaires sur le droit d'auteur et les droits connexes destinés à 142 responsables de la gestion du droit d'auteur, suivis d'une formation pratique dans des offices de droit d'auteur et des sociétés d'auteurs ou des organismes de gestion collective du droit d'auteur.

b) Programme de formation en matière de politiques

13. En 1999 et en 2000, l'académie a continué de tenir des sessions générales et spéciales. Ces sessions visaient à donner une vue d'ensemble du système de propriété intellectuelle et à mieux faire comprendre le rôle qu'il joue dans le développement national et international. Les sessions générales de l'académie couvrent un large éventail de sujets ayant trait à la protection, à la gestion et à la sanction des droits de propriété intellectuelle. L'accent a été mis en particulier sur l'expérience des pays en développement dans ce domaine. Ces sessions ont été complétées par des sessions spéciales de l'académie traitant de questions spécifiques ou d'actualité et destinées à différents groupes cibles.

14. Le nombre de sessions de l'académie tenues en 1999 a globalement augmenté. Au total, 10 sessions et colloques ont été organisés à l'intention de 140 fonctionnaires de toutes les régions du monde en développement, dont deux sessions générales consacrées à la propriété intellectuelle, l'une tenue en français, l'autre en anglais. Quatre sessions ont été organisées à l'intention de groupes cibles, en l'occurrence des diplomates de pays en développement et de pays en transition en poste dans les missions permanentes de New York et de Genève. Une session spéciale de l'académie a été organisée en Chine sur le rôle de la propriété intellectuelle dans le développement progressif et durable des pays du tiers monde.

15. Un projet pilote en faveur de la parité hommes-femmes a été lancé en 1999 dans le cadre d'une nouvelle initiative. Il s'agissait d'un atelier régional sur le rôle de dirigeant à l'intention des femmes chargées de l'administration de la propriété intellectuelle tenu à Akajuela (Costa Rica) et d'un séminaire régional sur la propriété intellectuelle et les femmes tenu à San José (Costa Rica), en collaboration avec l'Institut centraméricain de l'administration des entreprises et le Gouvernement costa-ricien. L'atelier était principalement axé sur la mise en œuvre et l'amélioration des techniques de gestion et de supervision, les capacités de négociation, l'aptitude à diriger et les compétences relationnelles des dirigeantes dans le cadre de l'administration de la propriété intellectuelle.

16. En 2000, l'académie mondiale a organisé 11 sessions et colloques auxquels ont assisté 164 participants provenant de pays en développement, de pays en transition et d'organisations intergouvernementales, ainsi que quelques autres représentants locaux. Quatre de ces sessions étaient des sessions générales de l'académie consacrées à la propriété intellectuelle, tenues à l'intention de décideurs en anglais, en arabe, en espagnol, en portugais et en russe. La session tenue en portugais et en espagnol était organisée en collaboration avec le Gouvernement cubain, à La Havane.

17. En ce qui concerne les sessions spéciales de l'académie axées sur des sujets d'actualité, l'accent a porté sur la formation des personnes chargées d'enseigner le droit de la propriété intellectuelle dans les universités. À cet égard, l'académie a organisé une conférence internationale sur la formation à la propriété intellectuelle pour le monde de l'entreprise, en collaboration avec le Gouvernement bulgare et l'Université d'économie nationale et mondiale, à Sofia (Bulgarie). Il s'agissait de débattre de la promotion et de l'amélioration de l'enseignement de la propriété intellectuelle afin de répondre à l'évolution des besoins des entrepreneurs et des industriels en matière de propriété intellectuelle. Un cours universitaire intensif sur le droit d'auteur destiné exclusivement aux professeurs d'universités enseignant le droit d'auteur dans les pays latino-américains a été organisé en collaboration avec l'Université de Los Andes à Merida (Venezuela) et l'Institut interaméricain de droit d'auteur (IIDA) et avec le concours du Centre régional de promotion du livre en Amérique latine et dans les Caraïbes (CERLALC).

18. Un colloque international consacré aux incidences des techniques sur le droit d'auteur et les droits connexes a été organisé en collaboration avec l'Office du droit d'auteur des États-Unis d'Amérique dans le but de fournir à de hauts fonctionnaires des informations actualisées sur les incidences des nouvelles technologies sur la création, la diffusion, l'exploitation et la gestion des œuvres littéraires, musicales, artistiques et audiovisuelles. L'accent a été mis sur le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT), sur le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT) et sur le Digital Millennium Copyright Act (DMCA) des États-Unis d'Amérique.

19. Ayant actualisé leur législation nationale, nombre de pays en développement accordent dorénavant la priorité à la gestion et à la sanction des droits de propriété intellectuelle. L'académie a continué de répondre aux besoins de ses États membres en assurant la formation des fonctionnaires chargés de l'application des lois, en particulier les juges, les procureurs et les fonctionnaires de police et des douanes dans le cadre de deux sessions consacrées à la sanction des droits de propriété intellectuelle, organisées en partenariat avec l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique. Au cours de ces sessions, l'accent a été mis en particulier sur les dispositions de l'Accord sur les ADPIC relatives aux mesures aux frontières et aux procédures douanières de façon à renforcer la capacité de ces fonctionnaires de lutter efficacement contre le piratage et la contrefaçon. Un nouveau module de formation contenant un exercice pratique a été introduit dans le programme.

20. Conçu pour tenir compte de l'importance croissante que revêt la propriété intellectuelle dans le monde au fil des ans, le programme de bourses de longue durée de l'OMPI a permis à des spécialistes de suivre un cours universitaire en propriété intellectuelle dans plusieurs universités et instituts de recherche. Afin de renforcer au maximum l'impact de ces bourses d'études, le programme est axé sur la formation de formateurs, l'objectif étant d'investir dans les ressources humaines au niveau universitaire. En 1999, 18 bourses ont été octroyées dans les sept universités suivantes : Franklin Pierce Law Center (États-Unis d'Amérique),

Université George Washington (États-Unis d'Amérique), Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI) (France), Institut fédéral suisse de technologie (Suisse), Université d'Alicante (Espagne), Université de Montpellier (France) et Université de Nantes (France).

21. En 2000, 20 bourses ont été octroyées dans les neuf universités suivantes : Université du Caire (Égypte), Franklin Pierce Law Center (États-Unis d'Amérique), Université George Washington (États-Unis d'Amérique), Institut Max Planck de droit étranger et international en matière de brevets, de droit d'auteur et de concurrence (Allemagne), Université d'Oxford (Royaume-Uni), Université d'Alicante (Espagne), Université Externado (Colombie), Université de Los Andes (Venezuela) et Université de Montpellier (France).

22. En 2000, l'académie a lancé à Turin (Italie) le premier *cours universitaire de spécialisation en droit de la propriété intellectuelle*, en collaboration avec l'Université de Turin et avec le concours du Gouvernement italien et du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Ce cours visait principalement à développer et à renforcer la capacité des institutions éducatives et des universités des pays en développement en matière d'enseignement de la propriété intellectuelle. Il constituait également une solution intermédiaire entre les cours de formation de courte durée de l'OMPI (d'une à quatre semaines) et ses programmes de bourses de longue durée (de 9 à 12 mois). Le cours a été suivi par 38 étudiants, dont 19 étudiants de pays en développement parrainés par l'OMPI. Les 19 autres participants venaient principalement d'Italie et d'autres pays européens.

23. En l'an 2000, l'académie a lancé une autre initiative conjointe, à savoir un programme d'études de maîtrise en propriété intellectuelle et droits de l'homme. Ce programme est organisé en collaboration avec l'Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire et l'Université de Lund (Suède). Parmi les participants figuraient trois étudiants provenant d'universités de pays en développement et dont les frais étaient pris en charge par l'OMPI. Une fois diplômés, ils enseigneront la propriété intellectuelle et les droits de l'homme dans leur université.

24. L'académie a également appuyé les activités menées par l'Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP), principalement en lui octroyant l'aide financière nécessaire pour permettre à ses membres et aux enseignants provenant de pays en développement de participer à son congrès annuel, de publier la documentation du congrès et de procéder à d'autres arrangements d'ordre logistique.

25. L'ATRIP, fondée en 1981, vise à promouvoir l'enseignement et la recherche dans le domaine de la propriété intellectuelle. Ses membres se réunissent une fois par an pour débattre les faits nouveaux dans ce domaine.

26. À l'occasion du Congrès de l'ATRIP tenu en 1999 au siège de l'OMPI, à Genève, l'académie a financé la participation de 17 enseignants venant de pays en développement et de pays en transition et celle des membres du Comité exécutif qui provenaient de pays en développement.

27. En 2000, le Congrès de l'ATRIP s'est tenu à Santorin (Grèce). L'académie a financé la participation de 16 enseignants venant de pays en développement et de pays en transition ainsi que celle des membres du Comité exécutif qui provenaient de pays en développement.

c) Programme d'enseignement à distance

28. Le programme d'enseignement à distance a été officiellement lancé en juin 1999, avec la session pilote du cours intitulé "Introduction à la propriété intellectuelle – DL-101". Cette session a eu lieu en anglais et a réuni 113 participants. Une deuxième session a eu lieu au cours de la même année, ce qui porte le nombre total de participants pour 1999 à 468 (54 en français, 250 en anglais et 164 en espagnol).

29. Trois sessions trilingues ont été organisées en 2000, totalisant 1717 participants (208 en français, 1145 en anglais et 364 en espagnol). L'Office d'État de la propriété intellectuelle de la République populaire de Chine a fait procéder à la traduction du cours en chinois et il est prévu de dispenser des cours en chinois, en collaboration avec l'Office d'État.

30. Une version du cours sur disque compact ROM a également été mise au point afin de rendre celui-ci accessible à un plus grand nombre de bénéficiaires, en particulier dans les pays où l'accès à l'Internet est insuffisant.

31. En 2000, outre le cours d'initiation, il convient de mentionner l'élaboration de cinq cours avancés dans les domaines suivants : droit d'auteur et droits connexes, propriété intellectuelle et savoirs traditionnels, propriété intellectuelle et commerce électronique, propriété intellectuelle et biotechnologie et, enfin, mise en valeur des compétences des agents de brevets, l'accent étant mis en particulier sur les pays en développement. Ces cours seront dispensés en 2001.

32. En 1999, l'académie a commencé à publier une série de fascicules, brochures d'information et catalogues présentant ses programmes. Environ 40 000 publications ont déjà été diffusées en français, en anglais et en espagnol. Les deux premiers numéros de la *Revue de l'Académie mondiale de l'OMPI* ont été publiés en 2000. Il est prévu de publier chaque année trois numéros de cette revue.

Bibliothèque

33. Au cours de la période considérée, la Bibliothèque de l'OMPI a progressivement été transformée en un centre d'information et de documentation spécialisé en propriété intellectuelle. Le centre d'information et de documentation a augmenté et diversifié son fond d'ouvrages de lecture et de référence en y ajoutant environ 2400 documents pertinents afin d'offrir une vaste base de recherche dans le domaine de la propriété intellectuelle au personnel de l'OMPI, aux participants et au personnel enseignant de l'académie. Au total, 200 participants de l'académie et 1400 autres utilisateurs auront bénéficié des services du centre au cours de cette période.

34. Le centre d'information et de documentation a continué de mener activement ses recherches des versions électroniques des principales revues spécialisées dans le domaine de la propriété intellectuelle afin de s'y abonner. Il a également continué de créer de nouveaux services à l'intention de ses clients. Grâce aux techniques numériques, il a pu effectuer rapidement et avec fiabilité des recherches de matériel de référence pour le compte d'utilisateurs n'étant pas en mesure de se rendre au centre. Le catalogue électronique de la bibliothèque est en outre accessible sur la page d'accueil du centre d'information et de documentation, sur le site Web de l'OMPI, et a été intégré au *Système commun de catalogage et de consultation en ligne des bibliothèques des Nations Unies (UNCAPS)*.

35. En outre, le centre est désormais partenaire du Consortium UNSEIAC (Consortium d'acquisition de l'information électronique du système des Nations Unies), dirigé par la Bibliothèque Dag Hammarskjöld (DHL), à New York, qui assure un accès commun à des prix intéressants à plusieurs services en ligne, dont Lexis-Nexis, l'une des ressources les plus importantes en matière de doctrine et de jurisprudence dans le domaine de la propriété intellectuelle.

36. Le centre a continué de superviser les conférences du cycle "*Library Science Talks*" (LST) en collaboration avec le Centre européen de recherche nucléaire (CERN) et la Bibliothèque nationale suisse, qui constituent l'une des principales activités de l'Association des bibliothèques internationales (AILIS).

Données chiffrées

37. *Au total, l'académie a réuni 1031 participants à ses programmes en 1999 et 2308 en 2000, ce qui représente une hausse de 124%. Plusieurs centaines d'autres personnes ont également bénéficié des cours et des programmes organisés par l'académie ou de ceux auxquels elle a dépêché des spécialistes.* Ces programmes se sont notamment déroulés dans les pays suivants : Afrique du Sud, Cameroun, Chine, Inde, Israël, Italie, Soudan, Suède, Thaïlande, Zambie et Zimbabwe.

Enjeux et perspectives

38. Il existe une demande croissante des États membres en faveur de la mise en valeur des ressources humaines. En outre, étant donné que la propriété intellectuelle joue un rôle de plus en plus important dans le développement social, économique et culturel, l'académie a un rôle important à jouer pour relever les nouveaux défis qui se dessinent. À cet effet, elle devra renforcer ses capacités institutionnelles et non seulement proposer des activités de formation adaptées aux besoins des États membres mais aussi élargir le champ de ses groupes cibles et diversifier les cours qu'elle propose.

39. S'agissant d'élargir la portée et le champ des activités de l'académie, il est impératif que les cours traitent de tous les aspects de la propriété intellectuelle, conformément à l'article 2.viii) de la *Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle*, qui prévoit ce qui suit :

“ il faut entendre par “propriété intellectuelle”, les droits relatifs :

- aux œuvres littéraires, artistiques et scientifiques,
- aux interprétations des artistes interprètes et aux exécutions des artistes exécutants, aux phonogrammes et aux émissions de radiodiffusion,
- aux inventions dans tous les domaines de l'activité humaine,
- aux découvertes scientifiques,
- aux dessins et modèles industriels,
- aux marques de fabrique, de commerce et de service, ainsi qu'aux noms commerciaux et dénominations commerciales,
- à la protection contre la concurrence déloyale;

et tous les autres droits afférents à l'activité intellectuelle dans les domaines industriel, scientifique, littéraire et artistique.”

40. Ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, la définition de la propriété intellectuelle est assez large et comprend "*les inventions dans tous les domaines de l'activité humaine*". Aussi conviendrait-il de veiller, dans l'élaboration des cours et des programmes de l'académie, à ce que ses activités ne portent pas uniquement sur les domaines traditionnels et classiques de la propriété intellectuelle mais qu'elles s'étendent aux nouveaux domaines de préoccupation qui se font jour parmi les États membres. Il faudrait donc adopter une approche multidisciplinaire, qui couvre notamment les aspects tel que le droit, l'économie, les sciences politiques, les sciences naturelles ou la médecine, et qui établisse également des liens avec d'autres domaines d'intérêt comme les droits de l'homme, la biodiversité et l'environnement.

41. Les enjeux sont multiples et les moyens limités. L'académie doit non seulement élaborer la solution la mieux adaptée et la moins coûteuse pour atteindre ses objectifs mais elle doit également s'efforcer d'incarner ce que les termes "Académie mondiale" impliquent, à savoir *atteindre un public toujours plus large*. De toute évidence, il faudra mettre en œuvre des efforts concertés pour dégager les moyens novateurs lui permettant d'atteindre ses objectifs.

42. Pour permettre à l'académie d'atteindre son but, il lui faut définir sa vision d'avenir et déterminer une stratégie pour mettre celle-ci en œuvre. *La quête sans concession de l'excellence de l'enseignement* doit faire partie intégrante de cette vision et de cette stratégie, de même que l'incitation à l'innovation et à la libre pensée.

43. À cette fin, il est proposé d'adopter diverses mesures. Il s'agit notamment de renforcer la structure et les moyens de l'académie, de conclure des accords de coopération avec des partenaires, d'externaliser certaines activités en vue de combler les lacunes en matière de connaissances et de compétences et de créer des capacités dans des domaines spécialisés tout en exploitant les possibilités offertes par les techniques de l'information.

44. Étant donné que l'académie ne sera pas en mesure de réunir les moyens nécessaires pour relever ces défis à brève échéance, elle devra s'en remettre pour une large part à des partenaires extérieurs tels que les offices de propriété intellectuelle de différentes régions, des établissements d'enseignement dont la réputation d'excellence n'est plus à faire, des organisations intergouvernementales et des institutions spécialisées du système des Nations Unies, ainsi que des organisations non gouvernementales. L'académie établira des programmes de coopération avec ces organismes dans leurs domaines de compétence respectifs et créer des synergies en la matière.

45. Dans les domaines émergents de la technologie et dans les domaines de préoccupation qui se font jour, les compétences et le savoir-faire sont limités. Les moyens globalement disponibles pour traiter ces questions étant restreints, l'académie devra évaluer avec soin leur disponibilité et sous-traiter dans toute la mesure du possible. Il faudra sous-traiter en priorité les activités d'élaboration des programmes et du matériel pédagogique.

46. Afin de rendre les programmes et les activités de l'académie compétitifs, les techniques de l'information seront mises au service de l'enseignement et de la formation ainsi que de la diffusion de l'information à un large public. Le programme d'enseignement à distance sera étendu à un plus large éventail de personnes et portera sur de nouveaux aspects de la propriété intellectuelle. La bibliothèque sera étoffée et convertie en centre d'information et de documentation en matière de propriété intellectuelle.

47. L'OMPI est la principale institution mondiale chargée de la promotion et de la protection des droits de propriété intellectuelle. L'académie mondiale en est le bras chargé de l'enseignement. Afin d'accomplir sa mission toujours plus large et ambitieuse, l'académie doit impérativement devenir *une institution éducative d'excellence en matière d'enseignement, de formation et de recherche dans le domaine des droits de propriété intellectuelle.*

48. Le comité permanent est invité à prendre note des informations qui figurent dans le présent document et à formuler toute observation éventuelle sur son contenu.

[Fin du document]